

Changé, le 12 février 2007

Déchets toxiques de Côte d'Ivoire : transport et traitement

Le Groupe, à travers Trédi International, a été mandaté par le gouvernement ivoirien avec l'assistance de la Communauté internationale pour l'enlèvement et la mise en sécurité de déchets toxiques. Ces déchets, en provenance d'un bateau russe battant pavillon panaméen, ont été déversés sur plusieurs sites à Abidjan entre le 18 et 19 août.

Les importants travaux de dépollution à Abidjan ont généré 9 300 tonnes de déchets de 2 types :

- Des déchets liquides conditionnés dans des iso containers.
- Des déchets solides ou pâteux conditionnés dans des fûts et des big-bags.

Le transport des déchets vers la France est effectué par voie maritime : le premier navire a quitté Abidjan le 26 octobre 2006 en direction du port du Havre. Les containers maritimes et les iso containers stockés à proximité du port, à Gonfreville l'Orcher par une société spécialisée seront transportés par ferroutage jusqu'à une société voisine du centre de traitement thermique Trédi de Salaise-sur-Sanne. Le transfert s'effectuera ensuite par route jusqu'aux installations de Trédi au niveau desquelles une plate forme permet le stockage tampon des containers avant traitement. L'articulation entre le site de transit du HAVRE et le site de SALAISE permettra de traiter ces déchets au fur et à mesure des capacités d'élimination du centre de traitement. L'ensemble de l'opération d'acheminement et de traitement de ces déchets durera ainsi plusieurs mois.

L'analyse des échantillons prélevés le 17 septembre 2006 dans le cadre de la procédure d'acceptation préalable a permis d'établir que le Centre de traitement thermique Trédi de Salaise-sur-Sanne en Isère était techniquement et réglementairement habilité à traiter ces déchets.

Les déchets liquides seront introduits depuis leur conditionnement directement dans le four de l'unité de SALAISE 2 par une canalisation reliant le container à la tête de four (filière directe liquide). Le transfert du liquide sera assuré par un système de poussage à l'azote. Ce mode d'introduction présente l'avantage d'éviter toute émission de composés volatiles et d'odeurs.

Les déchets solides, seront broyés et introduits dans le four en filière directe, grâce à un système de sas afin d'éviter tout contact avec l'extérieur. Ce système d'introduction permet de supprimer toute émission olfactive.

Rappel des faits

- 🗓️ 19/08 : Déversement des déchets en Côte d'Ivoire
- 🗓️ 08/09 : Envoi d'une mission gouvernementale française à la demande des autorités ivoiriennes.
- 🗓️ 13/09 : Remise du rapport de la mission aux autorités ivoiriennes, contenant une analyse des déchets
- 🗓️ 15/09 : Signature d'un contrat entre le gouvernement ivoirien et la société Trédi
- 🗓️ 13/10 : Dépôt d'un dossier de demande d'importation des déchets pour un traitement en France sur le site de Salaise.
- 🗓️ 20/10 : Demande d'éléments complémentaires par la DRIRE
- 🗓️ 23/10 : Transmission des éléments demandés et analyse du dossier par la DRIRE.
- 🗓️ 24/10 : Information, par la direction de Trédi, des élus locaux et des personnels de Trédi de l'instruction du dossier
- 🗓️ 27/10 : Autorisation d'importation des déchets délivrée par les autorités françaises permettant le départ du premier bateau
- 🗓️ 6/11 : Arrivée du premier bateau de déchets au Havre en présence de la Ministre de l'écologie.
- 🗓️ 10/11 : Convocation de la CLI par le Préfet de l'Isère.
- 🗓️ 16/11 : CODERST : présentation de la modification de l'introduction en filière directe
- 🗓️ 23/11 : Tenue de la CLI sur le site de Salaise
- 🗓️ 28/11: Visite du MEDD. Annonce de 4 commissions de suivi
- 🗓️ 13/12: Première commission de suivi
- 🗓️ 26/12: Deuxième commission de suivi en présence de Mme la ministre du MEDD
- 🗓️ 27/02 : Première CLIS